

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 décembre 2019

RELATIF À LA LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ET À L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE - (N° 2454)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 287

présenté par
M. Cattin et M. Straumann

ARTICLE 5 B

Rédiger ainsi cet article :

« La dernière phrase du I de l'article. L. 541-15-6 du code de l'environnement est remplacée par une phrase ainsi rédigée :

« La distribution de certains produits frais, définis par décret, est autorisée dans un délai de cinq jours suivant la date de péremption. » »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le Gouvernement souhaite affiner l'autorisation du don aux associations de certains produits alimentaires Cet amendement y contribue et répond à une très vive demande exprimée par les associations caritatives d'aides aux plus démunis, ainsi que par les banques alimentaires. d'autoriser la distribution aux associations caritatives quelques jours après la date de péremption pour certains produits laitiers très précisément définis.

L'aide alimentaire à destination des personnes en situation de précarité est, heureusement !, conditionnée par des règles sanitaires qui garantissent une distribution de produits de qualité.

La loi de 2016 relative à la lutte contre le gaspillage va à cet égard dans le bon sens. Mais, autant, la « date limite d'utilisation optimale » des nourritures sèches qui précise « à consommer de préférence avant le ... » ne pose pas de problème particulier, autant la date de péremption concernant les produits frais devrait pouvoir bénéficier d'une tolérance, sans remettre en cause la sécurité alimentaire.

Les associations caritatives sont ainsi confrontées à une pénurie importante en produits laitiers. Dès lors, après la récupération des aliments, ce qui représente déjà un travail considérable en soit, un volume important de produit doit être jeté car la date de péremption est dépassée d'un ou deux jours.

Il est ainsi proposé d'octroyer cinq jours supplémentaires, à partir de la date de péremption, pour la distribution de ces produits frais afin de mettre fin à ce gâchis et offrir une alimentation variée à ceux qui en ont le plus besoin.